

Rapport de la Commission des Finances

Préavis 59-2014 « CIGM – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau centre sportif à Malley

La commission des finances s'est réunie le mercredi 19 novembre 2014 à l'Espace Renens du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) pour étudier le préavis 59-2014. La Municipalité de Renens était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin ainsi que de Messieurs les Municipaux Olivier Golaz et Jean-François Clément. Monsieur le boursier Michael Perrin représentait le service des finances de la Ville de Renens. Ils étaient accompagnés par Monsieur Pierre Imhof, chef de projet « Métamorphose » de la Ville de Lausanne et de Monsieur Jean-Luc Piguët, Directeur du CIGM.

Introduction

Le présent préavis est déposé en même temps dans les trois communes partenaires Renens, Prilly et Lausanne. Une présentation du projet de nouveau centre sportif est faite à la Commission des Finances avec les différentes parties de l'étude de faisabilité (piscine olympique, patinoire de 10'000 places, patinoires d'entraînement ainsi que la salle prévue initialement pour l'escrime qui sera relocalisée et accueillera le tennis de table). Grâce à la participation du canton (CHF 30 millions) en lieu et place du remplacement de l'installation de froid, le coût d'une nouvelle patinoire avoisine la rénovation de l'ancienne. On note une synergie énergétique entre la production de froid et l'utilisation de la chaleur pour la piscine.

Le nouvel investissement qui se monte à CHF 158.0 millions nets (CHF 83.5 millions pour la piscine et CHF 74.5 millions pour la patinoire) sera couvert par un emprunt du CIGM et cautionné par les Villes de Lausanne, Prilly et Renens de la manière suivante :

- Piscine : cautionnement à 100 % par la Ville de Lausanne
- Patinoire :
 - Prilly, cautionnement pour un montant de CHF. 5.0 millions
 - Renens, cautionnement pour un montant de CHF. 5.0 millions
 - Lausanne, cautionnement pour le solde, soit CHF 64.5 millions

Ce nouveau cautionnement s'ajoutera à celui prévu dans la convention qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012 entre les trois communes fondatrices et déjà accepté par le Conseil communal. Ainsi, le cautionnement en faveur du CIGM passera pour Prilly et Renens de CHF. 5.0 millions à CHF. 10.0 millions chacune. Le solde du cautionnement demandé par les organismes prêteurs sera assuré par Lausanne.

Le cautionnement actuel de CHF. 25.0 millions en faveur du CIGM dont la dette actuelle se monte à CHF 12.0 millions, sera simultanément réduit au montant de la dette restante au moment de la démolition des installations et le solde reporté sur le nouvel investissement.

Concernant les frais de fonctionnement, 26 des 29 communes de Lausanne-Région ont donné un accord de principe pour une participation à la couverture du déficit en addition des trois communes de Renens, Prilly et Lausanne. Cela représente un montant de CHF 1.96 millions et ceci pour une durée initiale envisagée de dix années, alors qu'actuellement c'est environ CHF 470'000.-- par année de la part des communes de Lausanne-Région.

Le montant total pour Renens est estimé à CHF 900'000 dès 2022.

Questions

Cautionnement pris en charge uniquement par Lausanne. Quel effet a-t-il sur le cautionnement unique de la piscine et sur l'utilisation ?

Cela n'a aucun effet. Lorsque le projet aux Près-de-Vidy a été abandonné, la commune de Lausanne a continué d'assumer l'investissement de la piscine olympique couverte. Le terrain du CIGM appartient à la Ville de Lausanne. La piscine sera celle de toute l'agglomération lausannoise. Il y a une conséquence future : Lausanne assume CHF 2.87 millions par année qui n'est pas répartie entre les communes de Lausanne-Région. Concernant les écoles, il n'y aura pas de priorité spéciale pour les seuls élèves de Lausanne.

Le canton participe pour CHF 30 millions sur le projet patinoire. Cela n'a pas encore été discuté et voté au Grand Conseil. Y a-t-il des risques de refus ?

Il y a un engagement très fort de deux conseillers d'État (Messieurs Broulis et Leuba) qui sont derrière le projet. Il y a peu de risques de refus de la part du Grand Conseil. A cela il faut ajouter le message fort de cautionnement des trois communes. Il est évident que les trois communes de Renens, Prilly et Lausanne n'iront pas seules dans le projet.

Question du Naming : 5 millions qui sont considérés comme des recettes. Y a-t-il déjà un candidat ?

Toutes les patinoires ont un nom. Les montants ne sont pas connus. Le montant de 2.5 millions pour la patinoire est une estimation. Au final, cela ne regarde assez peu les incidences financières : le solde de cautionnement sera assuré par Lausanne. Le naming est envisagé, intégré dans la réflexion.

Par rapport aux autres communes il y a eu « un engagement formel ». Que cela signifie-t-il ?

Rien n'est jamais évident. En février 2015 est agendée une séance avec tous les conseillers communaux de Lausanne-Région. Actuellement seules les Municipalités se sont engagées formellement. Ensuite, les conseils communaux doivent discuter et voter les préavis formels : une convention sera écrite et acceptée ou non par les conseils communaux. Il y a un principe de clef de répartition (impôt, distance au CIGM, existence ou non de piscines couvertes ouvertes au public, etc..) actuellement en discussion. Ce principe a déjà reçu un avis favorable de certaines collectivités.

C'est bien parce qu'il y a Lausanne-Région qu'il faut deux préavis distincts (cautionnement de Renens, Prilly et Lausanne) et le second concernant la convention et la répartition des charges de fonctionnement. Il est clair que sans l'acceptation des trois communes historiques, le projet ne se fera pas.

Il y a une claire volonté des Municipalités de Lausanne-Région d'avoir une patinoire et une piscine parce qu'aucune commune ne peut la faire seule.

Concernant la mise à disposition de la patinoire pour les écoles de Renens, il y a quelque chose d'inscrit pour les écoles. Qu'en est-il du Renens Natation pour la piscine ?

Le Renens Natation est partenaire du projet. Il n'est pas clair si ceci sera inscrit dans la

convention. Ce n'est pas Lausanne qui gèrera la piscine, mais une société commune du type CIGM. Cela ne sera pas la piscine et la patinoire de Lausanne, mais celles de Lausanne-Région.

Qu'en est-il du curling ?

Le curling est soutenu par la Ville de Lausanne à Vidy dans un bâtiment non efficace en terme énergétique. Le curling n'est pas inclus dans le projet. Par contre, il existe des surfaces libres qui peuvent être utilisées par des sociétés du type curling, mais il ne concerne pas la future convention.

Quel rapport entre les CHF 12 millions figurant au bilan et les CHF 2.65 millions couverture de déficit ?

Il n'y a pas de rapport.

Les CHF 12.0 millions concernent le solde des investissements de l'actuelle patinoire amenés à être rasée. Ces investissements sont financés par emprunt bancaire d'un même montant. Pour des questions financières, les trois Municipalités n'entendent et ne peuvent pas amortir cette dette d'ici à la construction de la patinoire. Ainsi ce montant sera maintenu au bilan du CIGM et amorti sur une période encore à définir. Afin de respecter les dispositions relevant du droit de la SA, des solutions devront être trouvées pour maintenir cette valeur au bilan.

Les CHF 2.65 millions concernent la couverture du déficit historique de la patinoire que les trois communes fondatrices se sont engagées à continuer à assumer (1er palier de couverture de déficit).

Va-t-on tout détruire sur le site de Malley ? Si non, le résiduel d'amortissement pourrait diminuer ?

Tout sera détruit. Changements urbanistiques obligent. Mais c'est au final, le concours qui déterminera la possibilité ou non de reprendre une petite partie de l'existant (par ex. Les fondations). La patinoire aurait dû être rénovée. Comparaisons des coûts, la participation de Renens aurait augmenté à 850'000 (pour un montant de 28 millions). La différence avec 900'000 pour un projet largement plus ambitieux.

Discussion

A la discussion, la commission est convaincue par les arguments présentés.

A l'unanimité les conclusions du préavis sont acceptées.

La commission des finances soumet le voeu suivant :

Voeu :

La commission des finances souhaite que pour les préavis futurs concernant le site de Malley et l'implication des diverses communes partenaires – et pour autant que les cautionnements soient acceptés par les trois communes – les trois commissions des communes partenaires soient regroupées en une séance commune.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 59-2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014,

Ouï le rapport de la Commission des Finances,

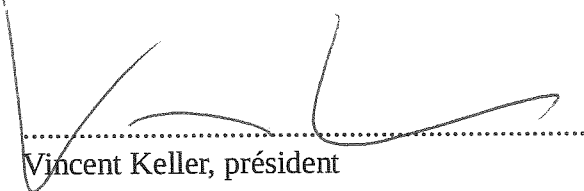
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 5'000'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garanties des emprunts contractés par le Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) en vue de la construction d'un nouveau centre sportif à Malley. Ceci porte le cautionnement total de la Commune de Renens en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley SA à CHF 10'000'000.-

CONDITIONNE la mise en oeuvre de cette décision au cautionnement d'un montant identique par la Commune de Prilly et du solde des emprunts du CIGM, à cautionner par la Commune de Lausanne.

CONDITIONNE la mise en oeuvre de cette décision au subventionnement de CHF 30'000'000.- par le Canton de Vaud.

PREND ACTE de la répartition proposée des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley


.....
Vincent Keller, président

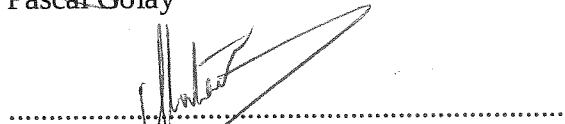

.....
Geneviève Borzon


.....
Véronique Bovey-Diagne

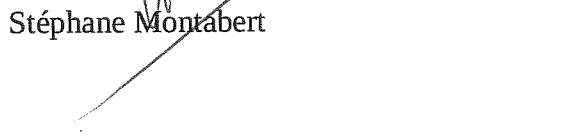

.....
Anton Chatelan


.....
Pascal Golay

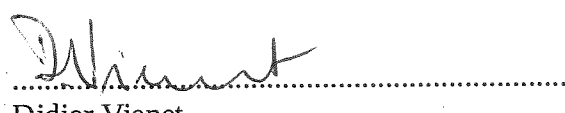

.....
Nicole Haas-Torriani

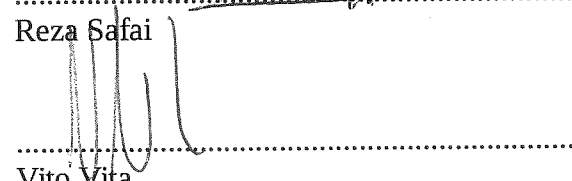

.....
Stéphane Montabert

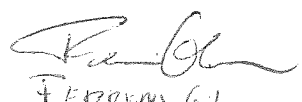

.....
Eugène Roscigno


.....
Fatmir Sadiku


.....
Reza Safai


.....
Didier Vienet


.....
Vito Vita


.....
Ferenc G.L.